



Formation
en apprentissage

session
septembre 2024

BTS

MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ

BTS

MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ

Objectifs

A l'issue de la formation, le titulaire du BTS « Management opérationnel de la sécurité » exerce ses missions dans le cadre de la sécurité et de la sûreté. Il conduit ses activités, soit dans une entreprise de sécurité/sûreté, soit dans le service interne de sécurité d'une organisation (entreprise, administration publique et privée, association).

Il est capable de :

- participer à l'organisation du service dans lequel il évolue,
- manager des équipes, de participer à la gestion administrative et juridique du personnel,
- assurer la liaison avec les différents acteurs institutionnels et participer aux instances de sécurité.

Il est en relation directe avec le client et en contact permanent avec sa hiérarchie.

Public

- Public éligible au contrat d'apprentissage :
- Etre âgé entre 16 et 29 ans

Il y a des dérogations à l'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé et les sportifs

Pré-requis

Accessible aux titulaires d'un Baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Niveau d'entrée

Niveau 4 (Bac)

Contenu de la formation

Préparation et mise en œuvre d'une prestation de sécurité

Mise en oeuvre d'une veille réglementaire et technologique

Préparation d'une prestation de sécurité

Proposition de la prestation dans le respect d'une démarche qualité, de traçabilité et de protection des données

Management des ressources humaines

Organisation du service

Gestion du personnel

Gestion des relations sociales

Gestion de la relation client

Préparation de l'offre commerciale

Gestion de la prestation

Suivi et pérennisation de la relation client

Participation à la sécurité globale

La prévention des risques en relation avec les partenaires institutionnels

La gestion d'incident, d'accident, d'événements et de crise avec les partenaires institutionnels

Méthodes et outils

- Individualisation de la formation
- Pédagogie s'appuyant sur les activités théoriques du référentiel
- Alternance centre-entreprise favorisant les mises en situations de travail réel
- Suivi individualisé mis en place en centre et en entreprise
- Plateaux techniques spécialisés.

Modalités d'évaluation

Contrôles en cours de formation et/ou épreuves ponctuelles.





« Une formation...
pour une insertion
professionnelle »

Validation - Niveau de sortie

Bloc de compétences 1	Préparation et mise en oeuvre d'une prestation de sécurité
Bloc de compétences 2	Management des ressources humaines
Bloc de compétences 3	Gestion de la relation client
Bloc de compétences 4	Participation à la sécurité globale
Bloc de compétences 5	Culture générale et expression
Bloc de compétences 6	Langue vivante étrangère Anglais écrite
Bloc de compétences 7	Langue vivante étrangère Anglais orale
Bloc de compétences 8	Culture économique juridique et managériale

Niveau de sortie : Niveau 5 (Bac + 2)

Certification obtenue

BTS Management opérationnel de la sécurité

Et après le BTS Management opérationnel de la sécurité

Secteurs d'activités :

Des entreprises exerçant des activités de sécurité privée, des services internes de sécurité de grandes entreprises (grande distribution, sites industriels, sites touristiques, sites tertiaires), des services de sécurité des administrations publiques, des hôpitaux, des collectivités locales.

Type d'emplois accessibles :

En première insertion professionnelle, la place du titulaire du BTS « Management Opérationnel de la Sécurité » varie en fonction des structures et des missions de l'organisation qui l'emploie. Ainsi, en tant qu'encadrant intermédiaire, il est l'interface entre le client, la direction, les agents et le premier encadrement (chef de poste). Mais il peut être également responsable d'exploitation ou équivalent dans une entité plus ou moins importante (centre de profit, agence, site). Si ses activités sont diverses, il n'en reste pas moins qu'il est en permanence en contact avec le client. Les perspectives d'évolution sont nombreuses.

Dans le cadre d'une première insertion :

Chef de secteur, chef de site, chef de site nucléaire, chef d'équipe en télésurveillance ou en vidéo-protection, assistant d'exploitation, responsable d'exploitation, chargé d'affaires/chargé de clientèle, coordinateur de sites, superviseur (aéroportuaire), contrôleur de sites, contrôleur qualité, adjoint, régulateur, chef de service (dans le transport de fonds), chargé de sécurité (transport de fonds), chef d'équipe, chef de dispositif, chef de mission, manager, opérationnel (protection rapprochée).

Après une certaine expérience professionnelle :

Chef de service de sécurité incendie et d'assistance à la personne, chef d'agence/directeur d'agence, responsable/directeur régional, chef/directeur d'établissement, responsable d'agence en protection rapprochée.

**LIEUX DE
FORMATION**

GRETA-CFA Loire-Atlantique

• Site du Lycée Jean-Jacques Audubon
10 Bd Paul Langevin
44220 Couëron - Tél. 02 40 85 86 50



BTS

MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ



Conditions d'inscription

- ▶ Inscription obligatoire sur Parcoursup
- ▶ Avoir une entreprise d'accueil
- ▶ Votre dossier sera étudié par l'équipe pédagogique

Coût et financement

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'OPCO de rattachement de l'entreprise d'accueil

Informations complémentaires

- ▶ Restaurant scolaire
- ▶ Accessible en transports en commun
- ▶ Accessible aux Personnes à Mobilité Réduite
- ▶ Un référent handicap est dédié à l'accompagnement de toute personne en situation de handicap.
- ▶ Un référent social est dédié à l'accompagnement des apprenants.
- ▶ Le GRETA-CFA Loire-Atlantique vous propose un accompagnement à la recherche d'offre d'apprentissage, à la rédaction de CV et de lettre de motivation. Des simulations d'entretien pourront vous être proposées.

Durée* et rythme

- ▶ Contrat d'apprentissage de 2 ans
- ▶ 675h de formation par an (19 semaines)
- ▶ Le reste du temps en entreprise.

*Chaque parcours de formation est ajusté au profil et expérience du candidat et à la réglementation en vigueur.

Chiffres clés 2022

taux constatés pour l'ensemble du GRETA-CFA Loire-Atlantique

88%

de satisfaction

88%

de réussite à
la certification

90%

d'insertion
professionnelle

CONTACT

Lycée Jean-Jacques Audubon
10 Bd Paul Langevin
44220 Couëron
02 40 85 86 50
ce.0440310y@ac-nantes.fr



Du 02/09/2024 au 25/07/2025

août 2024		septembre 2024		octobre 2024		novembre 2024		décembre 2024		janvier 2025		février 2025		mars 2025		avril 2025		mai 2025		juin 2025		juillet 2025			
1	Jeu.			1	Dim.			1	Ven.	F			1	Sam.			1	Jeu.	F			1	Mar.	E	
2	Ven.			2	Lun.	CF		2	Lun.	CF			2	Dim.			2	Mer.	CF			2	Mer.	E	
3	Sam.			3	Mar.	CF		3	Mer.	CF			3	Lun.	CF			3	Sam.			3	Jeu.	E	
4	Dim.			4	Mer.	CF		4	Lun.	CF			4	Mar.	CF			4	Ven.	CF			4	Ven.	E
5	Lun.			5	Jeu.	CF		5	Mer.	CF			5	Mer.	CF			5	Sam.				5	Jeu.	E
6	Mar.			6	Ven.	CF		6	Mer.	CF			6	Jeu.	CF			6	Dim.				6	Ven.	E
7	Mer.			7	Sam.			7	Jeu.	CF			7	Ven.	CF			7	Lun.	E			7	Sam.	E
8	Jeu.			8	Dim.			8	Ven.	CF			8	Sam.				8	Mer.	E			8	Dim.	E
9	Ven.			9	Lun.	CF		9	Mer.	CF			9	Dim.				9	Ven.	E			9	Lun.	E
10	Sam.			10	Mar.	CF		10	Jeu.	CF			10	Lun.	E			10	Mer.	E			10	Sam.	E
11	Dim.			11	Mer.	CF		11	Ven.	CF			11	Mar.	E			11	Sam.				11	Mer.	E
12	Lun.			12	Jeu.	CF		12	Mer.	CF			12	Mer.	E			12	Ven.	E			12	Jeu.	E
13	Mar.			13	Ven.	CF		13	Dim.				13	Jeu.	E			13	Dim.				13	Ven.	E
14	Mer.			14	Sam.			14	Lun.	E			14	Ven.	E			14	Mer.	E			14	Sam.	F
15	Jeu.	F		15	Dim.			15	Mer.	E			15	Sam.				15	Lun.	E			15	Dim.	E
16	Ven.			16	Lun.	E		16	Mer.	E			16	Dim.				16	Mer.	E			16	Mer.	E
17	Sam.			17	Mar.	E		17	Jeu.	E			17	Lun.	E			17	Ven.	E			17	Mar.	E
18	Dim.			18	Mer.	E		18	Ven.	E			18	Mar.	E			18	Sam.				18	Jeu.	E
19	Lun.			19	Jeu.	E		19	Mer.	E			19	Mer.	E			19	Dim.				19	Ven.	E
20	Mar.			20	Ven.	E		20	Dim.				20	Jeu.	E			20	Lun.	E			20	Sam.	E
21	Mer.			21	Sam.			21	Mer.	E			21	Ven.	E			21	Mer.	E			21	Dim.	E
22	Jeu.			22	Dim.			22	Jeu.	E			22	Sam.				22	Ven.	E			22	Mer.	E
23	Ven.			23	Lun.	E		23	Mer.	E			23	Dim.				23	Mer.	E			23	Ven.	E
24	Sam.			24	Mar.	E		24	Jeu.	E			24	Lun.	CF			24	Jeu.	CF			24	Sam.	E
25	Dim.			25	Mer.	E		25	Ven.	E			25	Mer.	CF			25	Ven.	CF			25	Dim.	E
26	Lun.			26	Jeu.	E		26	Sam.				26	Sam.	CF			26	Mer.	CF			26	Lun.	E
27	Mar.			27	Ven.	E		27	Dim.				27	Jeu.	CF			27	Dim.				27	Mer.	E
28	Mer.			28	Sam.			28	Lun.	E			28	Ven.	CF			28	Ven.	CF			28	Sam.	E
29	Jeu.			29	Dim.			29	Jeu.	E			29	Sam.				29	Mer.	CF			29	Jeu.	E
30	Ven.			30	Lun.	CF		30	Mer.	E			30	Dim.				30	Jeu.	E			30	Mer.	E
31	Sam.			31	Mar.	E		31	Ven.	E			31	Lun.	CF			31	Sam.				31	Jeu.	E

F
Férié

Vacances
scolaires

CF
Périodes Périodes
en centre de formation

E
Périodes
en entreprise

Périodes
d'exams

date de mise à jour : 00/00/2024



665

917



LE LYCÉE JEAN-JACQUES AUDUBON :

LYCÉE PUBLIC DES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ EN LOIRE-ATLANTIQUE



Le lycée a développé des partenariats avec :

- ▶ Entreprises de sécurité privée
- ▶ Police nationale
- ▶ Police municipale
- ▶ Gendarmerie nationale
- ▶ Administration pénitentiaire
- ▶ Armée
- ▶ SDIS



QUELQUES INFORMATIONS SUR L'APPRENTISSAGE

AIDE À L'ALTERNANCE

► Conditions d'attribution de l'aide

L'aide s'adresse aux employeurs :

- du secteur privé, y compris les associations, de moins de 250 salariés. Les entreprises de plus de 250 salariés doivent remplir l'obligation légale d'emploi de 5% d'alternants (effectif au 31/12/2023).
- qui concluent un contrat d'apprentissage.
- qui souhaitent former leur apprenti aux diplômes du CAP au BAC +5.

L'employeur qui remplit ces trois conditions peut bénéficier de l'aide à l'alternance.

► Montant de l'aide

6 000€

Sur les 12 premiers mois du contrat d'apprentissage

⇩ Cette aide est versée mensuellement ⇩

Si une entreprise a recruté plusieurs apprentis, elle bénéficie de l'aide pour chaque contrat signé.

Si le contrat d'apprentissage dure moins de 12 mois, l'aide est proratisée.

► Modalités de versement de l'aide

L'employeur adresse le contrat d'apprentissage à l'OPCO pour enregistrement



L'OPCO transmet le contrat d'apprentissage à l'État



L'État transmet les informations relatives aux contrats éligibles à l'Agence de Service de Paiement (ASP)



L'ASP est chargée d'envoyer un courriel à l'employeur pour l'informer de son éligibilité à l'aide et des modalités

MAJORATION DE L'AIDE À LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AVEC UNE PERSONNE HANDICAPÉE

Tout employeur de droit privé embauchant un apprenti en situation de handicap, peut bénéficier d'une aide de 4 000 € maximum. Cette aide est proratisée en fonction de la durée du contrat d'apprentissage.

Pour bénéficier de cette aide, l'employeur doit faire le dépôt de demande dans les 3 premiers mois du contrat d'apprentissage auprès de l'AGEFIPH.

Plus d'informations : <https://www.agefiph.fr/>

LES EXONÉRATIONS DE CHARGES

Quelles que soient la taille et l'activité de l'entreprise :

- La rémunération de l'apprenti n'est pas assujettie à la CSG et à la CRDS.
- Les cotisations salariales sont exonérées dans la limite de 79% du SMIC.
- Les cotisations salariales d'assurance chômage sont exonérées.
- Les cotisations liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles restent dues.

LA RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS

APPRENTI	mineur	âgé entre 18 et 20 ans	âgé entre 21 et 25 ans	âgé de plus de 26 ans
1 ^{ère} année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC/SMC	100% du SMIC/SMC
2 ^{ème} année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC/SMC	100% du SMIC/SMC
3 ^{ème} année de formation	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC/SMC	100% du SMIC/SMC

La convention collective de l'entreprise peut prévoir des dispositions plus favorables au niveau de la rémunération pour l'apprenti.

SMIC horaire brut au 01/01/2024 : 11,65€ - Base mensuelle : 151,67 heures

Pour les cas particuliers, nous vous invitons à vous référer au guide de la rémunération.

LE COÛT DE FORMATION

Pour les entreprises du secteur privé, l'OPCO (Opérateur de compétences) prend en charge la totalité des coûts pédagogiques des formations dispensées au GRETA-CFA Loire-Atlantique.

► Les frais annexes :

L'apprenti peut bénéficier d'aides à la restauration, à l'hébergement, à la mobilité internationale, et au premier équipement. L'ensemble de ces frais sont pris en charge par l'OPCO de rattachement de l'entreprise.

Le GRETA-CFA Loire-Atlantique facturera le coût de formation ainsi que les frais annexes directement auprès de l'OPCO.

Pour les structures du secteur public, nous vous invitons à nous consulter afin d'étudier votre projet.

LE DOSSIER D'APPRENTISSAGE

Le dossier d'apprentissage comprend le contrat d'apprentissage (CERFA n°10103*10), la convention de formation et le cas échéant une convention de réduction à la durée du contrat d'apprentissage. Il doit être envoyé au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début du contrat d'apprentissage auprès de votre OPCO.

Le dossier d'apprentissage vous sera transmis par le GRETA-CFA Loire-Atlantique.

Le GRETA-CFA Loire-Atlantique se propose de déposer en votre nom le dossier d'apprentissage auprès de certains OPCO, si ce dernier est complet et que vous avez adhéré à un OPCO.

Vous pouvez trouver l'OPCO dont vous dépendez sur le site internet suivant :

<https://www.cfadock.fr/>

L'OPCO est en charge de l'enregistrement du contrat d'apprentissage.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Julie GOURAUD

Conseillère en développement de l'apprentissage
Service Apprentissage

Tél : 02 30 32 18 82

Mail : gretacfa44.apprentissage@ac-nantes.fr